

Entreprises de 10 salariés et plus

Entreprises moins de 10 salariés

Avant l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionner les stagiaires ✓ Vérifier objectifs et pré-requis ✓ Proposer des dates de formation. Attention : les actions doivent être achevées le 31 décembre 2011 au plus tard ✓ Informer de l'ensemble des co-financements en particulier du FSE 	
	Si nécessaire, informer l'entreprise qu'elle doit prendre contact avec son conseiller AGEFOS PME pour obtenir son accord préalable	Vérifier auprès du Service aux TPE que l'entreprise est adhérente à AGEFOS PME
Inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réceptionner le Bulletin d'inscription (BI)* en provenance d'AGEFOS PME ou ✓ Retourner à l'antenne AGEFOS PME le BI + chèque de participation (71,76 € TTC) si reçus de l'entreprise, au plus tard 8 jours avant le début de l'action ✓ AGEFOS PME envoie un contrat de prestation de services à l'organisme de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recueillir le Bulletin d'inscription (BI)* + chèque de participation (71,76 € TTC) ✓ Envoyer BI + chèque de participation au département «Grands Comptes et Services aux TPE», au plus tard 15 jours avant le début de l'action ✓ AGEFOS PME envoie une convention de formation à l'organisme de formation
Règlement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envoyer à AGEFOS PME (antenne pour les entreprises de 10 salariés et plus, service TPE pour les entreprises de moins de 10 salariés) dans un délai maximum de 3 semaines après la fin de l'action : <ul style="list-style-type: none"> . la facture à l'ordre d'AGEFOS PME PACA . le contrat de prestation de services ou la convention de formation signé(e) . la copie de la feuille d'émargement . la fiche d'évaluation . la copie de l'attestation de fin de formation <p><i>Attention ! Utiliser obligatoirement les documents fournis par AGEFOS PME*</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à l'enlissement des pièces comptables suivant liste fournie* (à défaut d'autres modalités de suivi des fonds : comptabilité séparée ou codification adéquate) <p>Rappel ! S'il y a lieu, avant validation : transmettre à AGEFOS PME la fiche d'inscription (ou de refus d'inscription) à la validation*</p>	

Vos interlocuteurs

Antennes AGEFOS PME	Entreprises 10 salariés et plus	Entreprises moins de 10 salariés
Alpes du Sud 5 rue Louis Balmens Le Cadet de Charance - 05000 Gap	Anne Marie ESPIE Tel : 04 92 52 81 42 lvigourt@agefos-pme.com	Chrystelle TOGNI Tél. : 04 91 14 08 94 ctogni@agefos-pme.com Département Grands Comptes et Service aux TPE 146 rue Paradis CS 30004 13294 MARSEILLE CEDEX 06 Tél : 04 91 14 34 20
Alpes Maritimes Cap Var, Bât D2 Av Guynemer 06700 St Laurent du Var	Jean-Luc TORELLI Tel : 04 93 19 36 95 jltorelli@agefos-pme.com	
Alpilles Sainte Victoire EUROPARC, av Guilibert de la Lauzière BP369000 - 13799 Aix en Provence	Fabienne BRET Tel : 04 42 39 65 74 fbret@agefos-pme.com	
Marseille Littoral 146 rue Paradis - CS 30002 13294 Marseille Cedex 06	Olivier REBOUL Tel : 04 91 14 34 16 oreboul@agefos-pme.com	
Var 237 place de la Liberté 83000 Toulon	José RUTBI Tel : 04 94 09 73 12 jrutbi@agefos-pme.com	
Vaucluse 11 rue Victor Hugo BP 86 - 84006 Avignon	Laetitia LEGROS Tel : 04 90 16 75 59 llegros@agefos-pme.com	